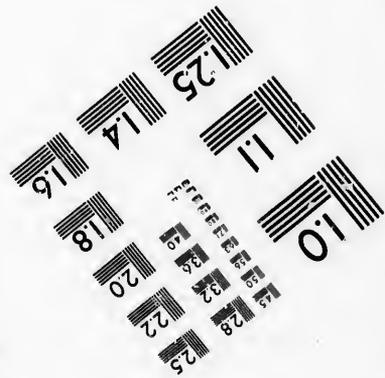
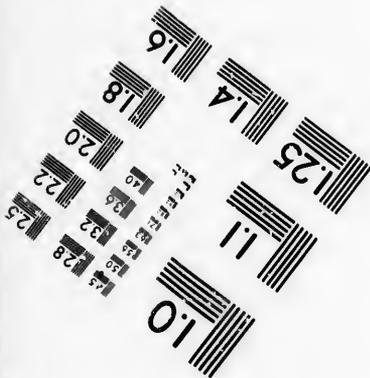
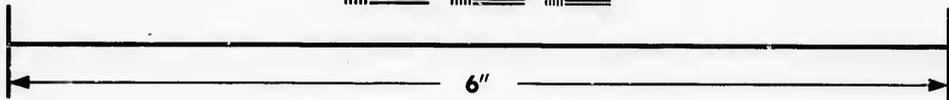
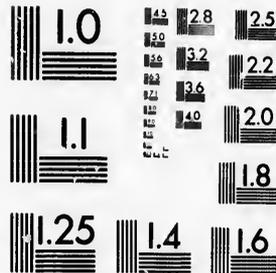


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/ Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/ Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/ Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/ Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/ Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/ Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/ Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/ Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/ Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: La page de titre de l'étiquette est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

| | | | | | | | | | | | |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 10X | 12X | 14X | 16X | 18X | 20X | 22X | 24X | 26X | 28X | 30X | 32X |
| | | | | | | | | / | | | |

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

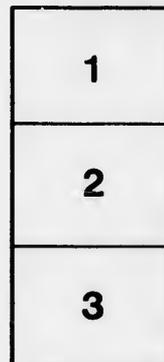
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

EN APPEL.

WILLIAM HAMILTON,
Appellant,

ET

J. BRE. LE COMTE DUPRE,
Intimé,

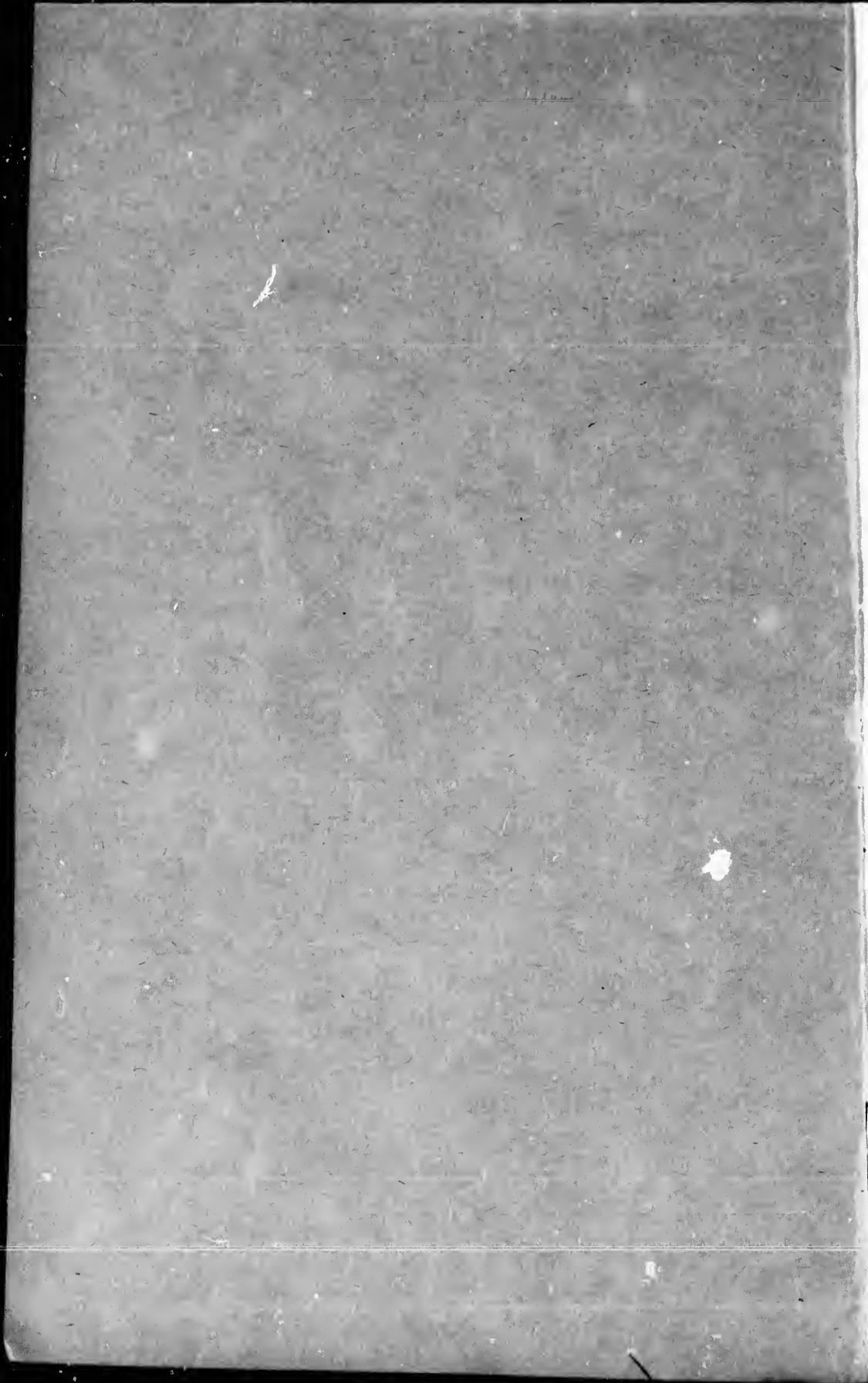
Cas de l'Appellant.

L. PLAMONDON,
Proc. de l'Appellant.

EN APPEL.

WILLIAM HAMILTON,

Appellant



WILLIAM HAMILTON,

Appellant,

Et

JEAN BAPTISTE LE COMTE DUPRE', Ecuyer,
Intimé.

CAS DE L'APPELLANT.

L'ACTION de l'Intimé, Demandeur en Cour inférieure, est une action en bornage d'un emplacement voisin de celui de l'Appellant, situé à Québec, contenant suivant son propre allégué, " quarante et un pieds de front, sur " la rue St. Louis, sur cent trente trois pieds ou environ et plus s'il y a de pro- " fondeur, aboutissant au terrain de Malcom Fraser, Ecuyer, représenté actuel- " lement par Pierre Bedard Ecuyer, où la largeur se réduit à vingt sept pieds et " quatre pouces."

Conclusion à ce que par Arpenteur les terrains respectifs des parties seront mesurés, suivant leurs titres, &c.

A cette action le Défendeur a plaidé par une défense au fonds en fait, " Que les héritages des parties étoient séparés par un mur mitoyen, et que le " Défendeur n'avoit pas empiété sur la propriété et possession du Demandeur."

Et par Exception péremptoire en droit perpétuelle " que la propriété du " Demandeur étoit vraiment séparé et divisé d'avec celle du Défendeur depuis " plus de trente ans, par un mur mitoyen entre les parties et qu'ils ont ainsi joui " de leur propriété respective ainsi divisée par mur mitoyen depuis plus de " trente ans, tant par eux-mêmes que par leurs auteurs.

Réplique et Réponse générales.

Messieurs François Duval et Joseph François Perrault prouvent qu'effecti- vement depuis long-temps, il y a un mur de séparation qui prend du pignon de la maison du Demandeur et gagne dans la profondeur où il y avoit une conti- nuation de clôture en planches.—(N^o 24.)

La Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le District de Québec, par son interlocutoire du 17 Février 1817, ordonna que par Arpenteur il seroit pro- cédé à mesurer, tant en front qu'en profondeur, les terrains respectifs des parties suivant leurs titres et à tirer une ligne de séparation entre leurs héritages, avec un plan figuratif représentant la situation des lieux en contestation, et s'il existe aucun édifice ou mur de clôture ou murs mitoyens et sur les terrains de qui ils sont assis et quelles sont leurs directions, et enfin constater s'il y a de l'empiéta- tion de la part du Défendeur sur le terrain du Demandeur, dont et du tout il feroit rapport le plutôt possible, dépens réservés.

Mr. J. Bte. Larné, Arpenteur, fut nommé aux fins d'exécuter le dit Inter- locutoire.

Il fit un rapport, qui le 11 Octobre 1817, fut rejeté du consentement des parties — Sur ce rapport il y a une procédure en Inscription de faux, qui n'est nullement en question devant l'Honorable Cour d'Appel.

Le 14 Octobre 1817, Messieurs Chevalier Robert D'Estimenville et Wil- liam Sax, arpenteurs, furent nommés pour exécuter l'Interlocutoire du 17 Février 1817.

Les Arpenteurs firent un rapport qui a été homologué du consentement des parties.

147340

Par

Par ce rapport, il paroît que les Arpenteurs, procédant d'après les titres qu'ils avoient devers eux, ont été d'opinion que si on suivoit un ancien titre, savoir celui du 4 Mai 1756, (N° 4 du Record), la ligne B. C. au plan, seroit celle qui devoit diviser les propriétés des parties, mais qu'au contraire, si on ne devoit donner au Demandeur que le terrain qu'il reclame, c'est-à-dire, un terrain de 41 pieds en front, se rétrécissant à 27 pieds 4 pouces en profondeur, alors la ligne de séparation entre les parties seroit celle B. E.

Cette dernière ligne doit être en loi la seule ligne de séparation entre les parties, parce que toute autre ligne entre celle-ci et la ligne B. C. donneroit au Demandeur plus de terrain qu'il n'en reclame, conséquemment il obtiendrait *ultra petita*, cependant singulièrement, la Cour Inférieure oubliant que le rapport des Arpenteurs avoit été homologué du consentement des parties, et quelles étoient les prétentions et réclamations du Demandeur, lui accorde beaucoup plus qu'il n'a jamais demandé, et ordonne " que par les mêmes arpenteurs, il sera " tiré une ligne en prolongation à prendre du milieu de l'épaisseur du mur mi- " toyen qui sépare les cours respectives des parties et désignée sur le plan par " la lettre M à aller joindre la vieille clôture qui sépare le terrain du Deman- " deur d'avec celui désigné au dit plan, comme appartenant ci-devant à Ma- " dame Frost, au point marqué *a* au dit plan, et bornes plantées dans la dite " ligne ainsi prolongée, daut une au bout du dit mur mitoyen, une deuxième au " bout de la profondeur au point *a* et une troisième au milieu de la dite ligne. " laquelle servira à diviser et séparer les héritages des parties. La Cour con- " damna le Défendeur à rendre et restituer au Demandeur telle partie de l'em- " placement du Demandeur que par la dite ligne le Défendeur se trouveroit " avoir empiété, avec dommages et intérêts, à être liquidés par des Experts, " dont les parties seront tenus de convenir, après la présente opération faite, de " laquelle opération les dits Arpenteurs seront tenus de dresser Procès-verbal, " suivant les directions de l'Ordonnance, qu'ils fileront le ou avant le premier " jour d'Octobre prochain, les frais de bornage payable par moitié par les par- " ties et ceux de la Cause réservés jusqu'à la liquidation des dommages."

Les Griefs d'Appel sont généraux, les Réponses générales.

QUEBEC, 11 Janvier, 1819.

s les titres
en titre, sa-
seroit celle
on ne de-
un terrain
ur, alors la

n entre les
onneroit au
obtiendrait
ue le rap-
et quelles
aucoup plus
urs, il sera
u mur mi-
e plan par
du Deman-
ant à Ma-
ans la dite
euxième au
dite ligne.
Cour con-
ie de l'em-
trouveroit
s Experts,
on faite, de
ccès-verbal,
le premier
par les par-
ges."

